

Commission des Compétitions Séniors & Jeunes

REUNION DU 31/05/22

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaires : J-Marie LEWANDOWSKI, Régis SANCHEZ

Présents : Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD, Fabrice OREGLIA, Vincent VANDEVILLE

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

COMPETITION JEUNES AMENDES

G. COLLIOURE / PORT- VENDRES : **450€** - forfait d'équipe sur le match U17 D1 du 29/05 USEPMM / COLLIOURE PORT-VENDRES dans les 2 dernières journées.

- Les frais de déplacement des 2 officiels désignés, MM. FROGER Maxens et CAPDEVIELLE Jean-Louis, sont à la charge du Groupement (**2 x 35€**).

ATAC : **450€** - forfait d'équipe sur le match U13 D1 du 28/05/22 SP PERPIGNAN NORD / ATAC dans les 2 dernières journées.

- Les frais de déplacement de l'arbitre officiel, M. MENDEZ Thomas (**35€**) sont à la charge de l'ATAC.

RF CANOHES TOULOUGES : **450€** - forfait d'équipe sur le match U13 D3 du 28/05/22 PEYRESTORTES / RFCT dans les 2 dernières journées.

CHAMPIONS DU ROUSSILLON JEUNES

▪ Classements au 31/05/22 (consultables sur le site internet du District)

- Champion du Roussillon U19 P-O / AUDE : US BOMPAS
- Champion du Roussillon U17 D1 : USEPMM
- Champion du Roussillon U15 D1 : FC THUIR 3
- Champion du Roussillon U13 D1 : USEPMM 3



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

FIN DE CHAMPIONNATS JEUNES 2021/2022

Rappel AG du 12/06/22 à ILLE SUR TET :

- approbation du système de brassage en District pour les catégories U15 et U17 (1ère et 2ème phase).

U19 P-O / AUDE

CHAMPIONNAT U19

Article 8

Le vainqueur du Championnat U19 D1 P-O/AUDE recevra le titre officiel de Champion du Roussillon (avec trophée et médailles)

***** Pas de montée en Ligue à l'issue de la saison (pas de championnat de Ligue).**

U17 D1

ANNULLATION PLAY OFF :

- l'USEPMM (1er de U17 D1) monte en **U18 R2**

U15 D1

Le FC THUIR 3, participera à la phase d'accession régionale qui aura lieu les WE des 11/06, 18/06 et 25/06 2022.

Pour rappel, il y aura 3 poules de 3 équipes, chaque équipe se déplacera et recevra une fois. Les deux meilleures équipes de chaque poule intégreront le NIVEAU U16 R2.

U13 D1

REGLEMENT CRITERIUM U13

Article 17 :

A l'issue de la saison, SEULS les clubs qui ont participé en U13 D1 et U13 INTER-DISTRICT pourront, s'ils le souhaitent, s'engager en U14 TERRITOIRE.

Le Président
DELATRE J-C

Les Secrétaires
LEWANDOWSKI J-M
SANCHEZ R